

**2M AMENAGEMENT**  
EURL au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION sous le numéro 928 060 532,  
dont le siège social est situé : 200 RUE ADRIEN LAGOURGUE 97424 ST LEU

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le treize août,  
à huit heures,

Au siège social, 200 RUE ADRIEN LAGOURGUE 97424 ST LEU

Monsieur Mickaël MONOD, demeurant 6 RUE DES FRERES 97414 ENTRE DEUX

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 euro chacune émises par la société 2M AMENAGEMENT,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Mickaël MONOD.

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Mickaël MONOD, associé unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

#### En matière extraordinaire :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.

#### En matière ordinaire :

- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Changement d'adresse de l'associé unique qui est également le gérant de la société ;
- Mise à jour du Registre des Bénéficiaires Effectifs.

### **Première décision**

---

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

#### Ancienne adresse :

200 RUE ADRIEN LAGOURGUE  
97424 ST LEU

#### Nouvelle adresse :

4 RUE FRANCK CAMILLE CADET  
ZIE LES SABLES  
97427 ETANG-SALE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Sièges sociaux » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 4 RUE FRANCK CAMILLE CADET, ZIE LES SABLES, 97427 ETANG-SALE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

## Troisième décision

L'associé unique, également gérant de la société, **déclare avoir transféré son domicile personnel** :

de :

**200 Rue Adrien Lagourgue – Le Piton Saint Leu, 97424 Saint-Leu**

à :

**6 Rue des Frères, 97414 Entre Deux**

Cette nouvelle adresse sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés lors du dépôt de la présente formalité modificative.

## Quatrième décision

L'associé unique constate que le changement d'adresse personnelle du gérant entraîne la nécessité de mettre à jour le **Registre des Bénéficiaires Effectifs** tenu par le greffe du Tribunal de commerce.

Il donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer cette mise à jour concomitamment au dépôt de la formalité modificative auprès du guichet unique.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Mickaël MONOD**

Zone de signature

le 13/08/2025

